

08-INT-162



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 3 DEC. 2008

Scanné le 04.12.08

Interpellation

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, pourquoi une telle absence des Autorités Cantonales Vaudoises ? Ce projet qui concerne l'avenir d'une portion importante du territoire vaudois intéresse-t-il le Conseil d'Etat ?

En préambule et pour rappel, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois co-signé par les Autorités genevoises, vaudoises et françaises en décembre 2007, touche un bassin de population de plus de 820'000 personnes, 400'000 emplois, 210 communes et englobe sur le territoire Vaudois l'ensemble du nouveau district de Nyon à savoir 47 communes et environ 80'000 habitants.

Depuis de très nombreux mois Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est co-président du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à ce titre il semble important que ce dernier soit présent et par la même représente notre Canton au niveau des Autorités concernées dans cette collaboration qui est plus que jamais d'actualité, quand on parle d'aménagement du territoire et de politique de développement économique.

De plus, il semble important que le Conseiller d'Etat ayant en charge la politique des transports du Canton de Vaud soit également présent comme l'est son homologue Genevois M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer.

A ce stade il est important de préciser que les différents services vaudois impliqués, tel que le SR, le service de la mobilité, le SDT, le SELT, sont présents et travaillent de concert avec leurs homologues franco-genevois ainsi que les techniciens du Conseil régional du district de Nyon.

Toutefois, et c'est le but de mon interpellation, comment est-ce possible pour ne prendre que deux exemples concrets, que dans un premier cas, lors d'une séance qui s'est tenue à Prangins en novembre 2007 en présence de nombreux Syndics, Municipaux et Députés vaudois ainsi que du co-président genevois M. Robert Cramer qui était à nouveau présent afin d'évoquer l'avancement des travaux avant la signature mentionnée en préambule, qu'à nouveau aucun des deux Conseillers d'Etat vaudois qui me semble-t-il sont concernés n'aient pas été présents.

Dans un deuxième exemple, le 13 novembre dernier dans le cadre d'une séance à laquelle participaient de très nombreux élus vaudois, genevois et français et qui avait pour thème « *Economie et développement durable, enjeux et perspectives pour l'agglomération franco-valdo-genevoise* » on a pu constater une fois encore la présence de deux Conseillers d'Etat genevois en la personne de M. Robert Cramer (co-président) pour l'aménagement du territoire et la politique des transports, et de M. Pierre-François Unger pour ce qui avait trait à la politique économique, et une fois de plus aucun Conseillers d'Etat vaudois n'étaient présents.

Le seul représentant du Canton de Vaud à intervenir officiellement était un employé de l'ACV, M. Jean-Baptiste Leimgruber du SELT (adjoint au développement économique).

Sans vouloir expressément revenir sur le passé ainsi que sur les trop nombreuses séances auxquelles les représentants de nos Autorités cantonales n'étaient pas présents et au vu des différentes informations en main de l'interpellant j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

« Le bassin de population ainsi que le territoire du nouveau district de Nyon est-il moins important en terme d'aménagement du territoire, de développement économique et de politique de transports, que la région lausannoise au travers de la présence marquée dans le cadre du PALM, des deux Conseillers d'Etat concernés, ce qui expliquerait, mais n'excuserait pas la présence intermittente de M. Le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud (co-président du projet d'agglomération avec M. le Conseiller d'Etat genevois Robert Cramer) et l'absence systématique de M. le Conseiller d'Etat François Marthaler aux différentes séances qui concerne le dit projet » ?

C'est donc dans l'intérêt de l'ensemble des Autorités du district de Nyon et de sa population que je pose cette question qui attend une réponse claire.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour la rapidité de la réponse qu'ils voudra bien donner à la question posée ci-dessus.

Lausanne, le 2 décembre 2008

Sébastien Urech

Mario-Charles Pertusio


Député